COMMUNE DE MONTLAUR

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Contre 0

15

14

14

Pour: 14

Code INSEE C.C.A.S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 27/2014 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIVEMALE Patrick,

Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de
un déficit de fonctionnement de
2 746.00 €
0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 € B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -**+** 2 746.00 € C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) + 2746.00 € (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) 0.00€ R 001 (excédent de financement) 0.00 € E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) 0.00 € Besoin de financement Excédent de financement (1) 0.00 € Besoin de financement F = D + E0.00 € AFFECTATION = C = G + H 2 746.00 € 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00€ G = au minimum, couverture du besoin de financement F 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 2 746.00 € **DEFICIT REPORTE D 002 (4)** 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : ______, subvention : _____ ou autofinancement : _____

Certifié exécutoire par RIVEAMLE Patrick, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le

et de la publication le

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Suivent les signatures au registre des membres présents <u>Pour copie conforme.</u> Le Maire Patrick RIVEMALE

⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation

des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget

⁽⁴⁾ En ce cas, il n'y a pas d'affectation